

MAIRIE DE
BESANÇON



Décision du Maire
de la Ville de Besançon

Reçu en préfecture le 29/09/2025

ID : 025-212500565-20250929-DAG2500D2-AR

Publié le : 30/09/2025

DAG.25.00.D2

OBJET : Constitution de partie civile

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 mai 2021 portant délégation du Conseil Municipal à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat,

Vu l'avis à victime adressé à la Commune de BESANCON en date du 11 avril 2025 par le Procureur de la République de BESANCON, et l'invitant à se constituer partie civile pour l'affaire appelée à l'audience du 1^{er} octobre 2025 devant le Tribunal Correctionnel de BESANCON, où comparaissent pour y être jugés

Considérant les faits reprochés et les qualifications retenues qui sont susceptibles d'avoir causé un préjudice financier à la Commune,

Considérant la nécessité de préserver les intérêts de la Commune en se constituant partie civile dans cette instance et de solliciter le cas échéant la réparation des préjudices subis par la Commune en raison des faits reprochés,

DECIDE

Article 1^{er} : La Commune de BESANCON se constitue partie civile dans cette affaire appelée à l'audience du 1^{er} octobre 2025 à 13h30 devant le Tribunal Correctionnel de BESANCON, ou à toute autre audience de renvoi le cas échéant dans cette affaire.

Article 2 : Le Cabinet Philippe PETIT et ASSOCIES, représenté par Maître Levent SABAN, avocat au Barreau de Saint-Etienne, est chargé de la défense des intérêts de la Commune.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance de l'assemblée municipale.

Article 4 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

Article 5: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- publiée au registre des décisions et sur le site internet de la Ville,
- adressée en Préfecture.

Besançon, le **29 SEP. 2025**

La Maire

Anne VIGNOT

